

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE – OCCDP-01019**EDF HYDRO CENTRE**

**Publication préalable à une occupation ponctuelle pluriannuelle du domaine public concédé
en lien avec une exploitation non-économique**
(article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d’intérêt spontanée d’un candidat ayant fait une proposition d’occupation d’un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité non économique.

Publié le	16/01/2025
Durée de mise en ligne de l’avis à compter de sa publication	5 jours
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de MARCILLAC BRIGOUX
Lieu	<u>Commune : SAINT PARDOUX LA CROISILLE (19)</u> <u>Surface proposée à l’occupation :</u> Une emprise non cadastrée située en dessous de la cote NGF493.00m et au droit des parcelles A661, 664, et 515, commune de SAINT PARDOUX LA CROISILLE (19)
Objet de l’occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Création de frayères par immersion d’arbres
Restrictions	Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l’exercice de l’activité autorisée) Respect du Plan de Prévention des Risques Inondation en vigueur. Respect de l’arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation. Respect de l’Arrêté Préfectoral n°2016-08 du 09/03/2016. Respect de la loi sur l’eau. Respect de la réglementation en vigueur et future relative à l’activité autorisée.
Type d’autorisation délivrée	Convention d’occupation du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Date de fin de la convention	31/12/2036
Personne à contacter pour tout renseignement	Bruno LAFLAQUIERE bruno.laflaquiere@edf.fr